BULLETIN D'INFORMATION DES LP, SEP, SEGPA ET ÉREA

ÉDITION DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2026

BULLETIN SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE DÉCEMBRE 2026

Du 3 au 10 décembre 2026, votez et faites voter FNEC FP-FO ! 1
Les comités sociaux d'administration 2
Les commissions administratives paritaires..... 4
La commission consultative paritaire des PLP, CPE et PSYEN..... 6
La commission consultative paritaire des AED et AESH..... 7
Bulletin d'adhésion (sauf AESH et AED)..... 11
Bulletin d'adhésion spécial AESH et AED..... 12

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026, VOTEZ ET FAITES VOTER FNEC FP-FO !

Plus que quelques jours avant l'ouverture des votes pour les élections professionnelles de 2026.

Ces élections permettront de désigner les organisations syndicales représentatives de l'Éducation nationale, mais aussi de déterminer la composition de chaque instance.

Les Présidents Sarkozy et Macron ont tous deux œuvré pour modifier les règles de représentativité dans les différents scrutins de la fonction publique. Ainsi, si pendant de nombreuses années, le SNETAA a pu être représentatif en constituant des listes composées uniquement de personnels de l'enseignement professionnel et adapté, ce n'est désormais plus possible.

Pour les commissions administratives paritaires, les listes s'établissent maintenant avec des personnels d'enseignement et d'éducation mais aussi des psychologues de l'Éducation nationale.

Pour les comités sociaux d'administration, les listes regroupent tous les corps du ministère.

Alors, pour que la voix des personnels de l'enseignement professionnel et adapté continue à être portée, le SNETAA a rejoint la fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle de Force Ouvrière : la FNEC FP-FO.

Du 3 au 10 décembre, c'est sur le sigle de la FNEC FP-FO, qu'il faudra cliquer à tous les scrutins.

LES COMITÉS SOCIAUX D'ADMINISTRATION

AUX COMITÉS SOCIAUX D'ADMINISTRATION (CSA), LA FNEC FP-FO DÉFEND LES SALAIRES, LES POSTES STATUTAIRES ET LE CADRE NATIONAL DE L'ÉCOLE

Du 3 au 10 décembre 2026, l'ensemble des personnels votent pour les comités sociaux d'administration (CSA), académique et ministériel de l'Éducation nationale. La FNEC FP-FO y défend la même profession de foi, sous le mot d'ordre : défendre les personnels, défendre le service public.

La FNEC FP-FO se présente à ces élections en tant que premier syndicat confédéré de l'enseignement et le premier syndicat de la Fonction publique de l'État. Un syndicat confédéré est un regroupement de plusieurs syndicats. **Les militants du SNETAA-FO sont présents sur les listes FNEC FP-FO.**

La FNEC FP-FO défend les salaires

La FNEC FP-FO refuse la vie chère et revendique une augmentation générale des salaires pour tous les personnels, de toutes catégories. Elle exige de véritables négociations pour augmenter le point d'indice des fonctionnaires à hauteur du pouvoir d'achat perdu (−32 % depuis 2000). Avec sa confédération, la FNEC FP-FO demande par ailleurs le blocage des prix du carburant à 1,50 euro.

Des postes statutaires tout de suite

La profession de foi réclame :

- l'annulation des fermetures et l'ouverture de tous les postes ;
- le recrutement de toutes les listes complémentaires ;
- la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent ;
- un statut et un vrai salaire pour les AESH et les AED ;
- la défense de l'enseignement spécialisé et de ses structures, le refus de l'inclusion systématique et forcée, et l'abandon des PIAL et des PAS.

Défense des statuts

Sur le terrain des statuts et des missions, la FNEC FP-FO demande :

- le retrait des classes défense, de l'acculturation à la défense, des interventions militaires dans les établissements ;
- le retrait du PPCR et du RIFSEEP, et rejette l'individualisation des carrières ;
- la défense des missions des personnels, avec le refus de la loi Rilhac, de la loi 3DS et des fusions de missions des INFENES, AS, PsyEN et médecins issues des assises de la santé scolaire ;
- l'arrêt de l'« accompagnement » issu de PPCR et du pilotage par l'évaluation qui en découlent (évaluation d'écoles et d'établissements, évaluations nationales, formations/formatage…) ;
- l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique et le rétablissement des prérogatives des commissions administratives.

Maintien du cadre national de l'École

La FNEC FP-FO demande le rétablissement du baccalauréat comme examen national, terminal, ponctuel et anonyme, l'arrêt de la réforme du lycée et de

Parcoursup. Elle défend l'enseignement professionnel sous statut scolaire, dit non à la réforme Macron-Grandjean de la voie professionnelle et refuse le tout apprentissage à la main des entreprises.

La FNEC FP-FO s'oppose à l'ingérence des collectivités dans le fonctionnement de l'École, aux rythmes scolaires définis localement, à la fusion des académies découlant de la réforme territoriale, ainsi qu'à la fusion et à la destruction des services administratifs.

Retraites et régimes spéciaux

La FNEC FP-FO réclame l'abrogation de la réforme Macron-Borne et de toutes les contre-réformes, le retour à la retraite à 60 ans pour 37,5 annuités et le refus du régime universel par points. Elle demande le maintien du code des pensions civiles et militaires et des pensions calculées sur la base de 75 % du traitement indiciaire des six derniers mois.

La seule organisation à avoir refusé l'ensemble de ces attaques

La FNEC FP-FO est la seule organisation syndicale à avoir refusé :

- l'austérité et l'arbitraire de PPCR ;
- la mise en place de la PSC, qui s'en prend à la Sécu et à notre protection sociale ;
- la loi Peillon de refondation et ses rythmes scolaires, les décrets Hamon, la loi et le bac Blanquer, qui remettent en cause le cadre national de l'École ;
- l'acte 2 de l'École inclusive, qui remet en cause l'enseignement spécialisé ;
- la cogestion de la pénurie à travers les ateliers « perspectives démographiques », les assises de la santé scolaire et le plan de requalification de la filière administrative…

Des militants du SNETAA-FO sur les listes FNEC FP-FO

Tant au niveau ministériel qu'académique, de nombreux militants et militantes du SNETAA-FO, premier syndicat de l'enseignement professionnel et adapté, sont présents sur les listes de la FNEC FP-FO. Beaucoup sont tête de liste ou position éligible.

Pour soutenir le SNETAA-FO, du 3 au 10 décembre, on vote et fait voter FNEC FP-FO !



LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES NATIONALE ET ACADÉMIQUE : DÉFENDRE LES PERSONNELS, DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC !

Du 3 au 10 décembre 2026, les professeurs de collège, de lycée, d'EPS, de CPGE, les PLP, les CPE et les PsyEN sont appelés à voter pour leurs représentants en commission administrative paritaire, nationale (CAPN) comme académique (CAPA).

La FNEC FP-FO présente aux deux scrutins le même message : défendre les personnels et défendre le service public. **Les militants du SNETAA-FO sont présents sur les listes FNEC FP-FO.**

Une organisation syndicale qui a dit non aux contre-réformes

La FNEC FP-FO est la seule organisation à avoir voté contre l'ensemble des contre-réformes qui ont frappé l'école et ses personnels :

- l'austérité et l'arbitraire du dispositif PPCR ;
- l'attaque contre la Sécu et notre protection sociale avec la PSC ;
- la remise en cause du cadre national de l'école, avec le décret Hamon, la loi et le bac Blanquer ;
- la remise en cause de l'enseignement spécialisé, avec l'acte 2 de l'École inclusive.

Salaires : contre la rémunération arbitraire

La FNEC FP-FO exige l'augmentation du point d'indice à hauteur de l'inflation et le rattrapage des 32 % de pouvoir d'achat perdus depuis 2000. Elle demande aussi l'abandon du jour de carence et de la baisse de 10 % des rémunérations en congé maladie ordinaire.

La FNEC FP-FO est la seule organisation syndicale qui s'est opposée au décret Hamon, qui a remplacé des heures statutaires par des IMP aléatoires, et au Pacte Macron-Ndiaye, qui individualise la rémunération et oblige à travailler plus pour gagner plus.

Conditions de travail

La FNEC FP-FO réclame la réduction des effectifs par classe, le respect de la liberté pédagogique et l'abandon de la gestion managériale des personnels. Elle condamne toute remise en cause des libertés individuelles et collectives, et refuse la multiplication des tâches qui remettent en cause les missions et surchargent les personnels de travail.

La FNEC FP-FO demande l'abrogation complète du « choc des savoirs » et la restitution des heures supprimées, ainsi que le rétablissement des CHSCT et une protection effective des personnels à tous les niveaux.

Postes, statuts et carrières

La FNEC FP-FO défend le service public pour tous et la laïcité de l'État. Cela passe par la création massive de postes sous statut et par un recrutement statutaire dans tous les corps, à hauteur des

besoins. Elle défend la fonction publique d'État et les statuts qui garantissent l'indépendance de chacun, ainsi que le respect des disciplines des concours et des spécificités des corps.

Sur les carrières, la FNEC FP-FO plaide pour un avancement de tous à un rythme régulier, permettant de dérouler une carrière sans frein jusqu'au dernier échelon du grade terminal. Elle demande l'abandon de la réforme PPCR et de ses promotions clientélistes.

La FNEC FP-FO combat également la loi de transformation de la fonction publique, qui prive les personnels de tout contrôle sur la carrière et les mutations et qui augmente la précarité en développant le contrat contre le statut.

Lycée professionnel, diplômes et Parcoursup

La FNEC FP-FO défend un lycée professionnel public, laïque et sous statut scolaire. Elle a combattu les attaques sans précédent des réformes successives Borne, Grandjean et Geffray : mise en concurrence déloyale avec l'apprentissage, soumission des LP aux entreprises et au marché du travail, attaques contre le statut, désorganisation de la terminale en Y. Elle exige le retrait de toutes ces funestes réformes.

Pour les diplômes, la FNEC FP-FO demande le rétablissement du baccalauréat comme diplôme national, anonyme et premier grade universitaire.

La FNEC FP-FO dénonce Parcoursup, qui exclut des milliers de jeunes de l'accès aux études supérieures, et demande l'abrogation de la réforme Blanquer du lycée, le retour à des heures de cours disciplinaires et l'abandon du contrôle continu.

Vies scolaires et PsyEN

La FNEC FP-FO dit non au démantèlement des vies scolaires : elle exige le respect des missions statutaires des CPE et des AED en nombre suffisant, et s'oppose à la fouille aléatoire des sacs, qui met les personnels en danger.

Pour les PsyEN, elle exige un recrutement massif, le respect et le maintien de leurs qualifications et de leurs missions, et le maintien de tout le réseau des CIO dans l'éducation nationale.

Retraites

La FNEC FP-FO exige le maintien du code des pensions civiles et militaires, avec des pensions calculées sur la base de 75 % du traitement indiciaire des six derniers mois. Elle refuse tout allongement de la durée de cotisation et le régime universel par points, et revendique le retour à une retraite à 60 ans à taux plein.

Des militants du SNETAA-FO sur les listes FNEC FP-FO

Tant au niveau ministériel qu'académique, de nombreux militants et militantes du SNETAA-FO, sont présents sur les listes de la FNEC FP-FO. Beaucoup sont tête de liste ou position éligible.

Voter du 3 au 10 décembre

À travers ces revendications, la FNEC FP-FO appelle les personnels à défendre leurs droits et leurs conditions de travail en votant pour ses listes, à la CAPN comme à la CAPA.

LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES PLP, CPE ET PSYEN

LES CONTRACTUELS ENSEIGNANTS, CPE ET PSYEN NE SONT PAS DES SALARIÉS DE SECONDE ZONE

Du 3 au 10 décembre 2026, les agents contractuels d'enseignement, d'éducation et psychologues votent pour leurs représentants à la commission consultative paritaire (CCP).

La FNEC FP-FO dénonce et combat la situation scandaleuse dans laquelle ces personnels sont maintenus, et leur adresse un message clair : les contractuels ne sont pas des salariés de seconde zone, ils doivent avoir des droits.

Non à l'institutionnalisation du travail précaire

La FNEC FP-FO refuse l'institutionnalisation du travail précaire. Missions, salaires, droits et garanties : pour les ministres successifs, les contractuels ne sont que des variables d'ajustement budgétaire. La FNEC FP-FO refuse aussi de participer aux ateliers « perspectives démographiques » du ministre, qui préparent les suppressions de postes, à commencer par l'emploi des contractuels.

Titularisation et réemploi

La FNEC FP-FO s'oppose aux non-renouvellements des contractuels et revendique un véritable plan de titularisation avec dans l'immédiat, le réemploi de tous ceux qui le souhaitent.

La FNEC FP-FO demande aussi l'augmentation du nombre de postes aux concours et que la totalité des postes ouverts soient pourvus, y compris avec les listes complémentaires, qui doivent être abondées en tant que de besoin. Elle dénonce les conditions difficiles d'accès aux concours pour les contractuels de l'Éducation nationale.

Un cadre national et un avancement garanti

La FNEC FP-FO revendique un cadre national de recrutement et de gestion des contractuels, notamment dans la reprise de l'expérience professionnelle. Elle exige un avancement garanti à l'ancienneté, encadré par une grille unique et nationale, et un avancement indiciaire automatique d'au moins 10 % tous les trois ans pour tous, en CDD comme en CDI, sans condition et sans subordination à l'entretien d'évaluation professionnelle.

La FNEC FP-FO demande également le respect de la portabilité automatique du CDI pour les contractuels changeant d'académie.

Rémunérations et droits au séjour

La FNEC FP-FO exige pour les contractuels comme pour les titulaires, une revalorisation des salaires et l'augmentation du point d'indice de 32 %.

Elle exige aussi l'abandon des jours de carence et de la baisse de 10 % des rémunérations en congé maladie ordinaire.

Conditions de travail

La FNEC FP-FO exige la réduction des effectifs par classe, le respect de la liberté pédagogique et l'abandon de la gestion managériale des personnels. Elle condamne toute remise en cause des libertés individuelles et collectives et refuse la multiplication des tâches qui remettent en cause les missions et surchargent les personnels de travail.

Les contractuels ne sont pas des salariés de seconde zone, ils doivent avoir des droits. Ensemble, faisons-les valoir !

LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AED ET AESH

AED, AESH : UN VRAI STATUT, UN VRAI SALAIRE !

Du 3 au 10 décembre 2026, les agents contractuels exerçant les fonctions de surveillance et d'accompagnement (AED et AESH) élisent leurs représentants à la commission consultative paritaire (CCP).

La FNEC FP-FO porte quatre exigences : devenir fonctionnaires, la garantie du réemploi, une vraie évolution salariale, et non à la précarité avec l'abandon des PIAL et des PAS.

Un statut et un salaire

La FNEC FP-FO revendique l'intégration de tous les AED et AESH dans un corps de la Fonction publique d'État, avec un vrai statut et un vrai salaire.

La FNEC FP-FO demande une augmentation générale des salaires et la revalorisation de la grille, et dit stop au blocage des salaires et au maintien de ces personnels sous le seuil de pauvreté.

La FNEC FP-FO défend aussi le droit à un statut de fonctionnaire pour les AED, avec des perspectives d'évolution salariale et de carrière. Pour les AED qui le souhaitent, elle réclame un statut de fonctionnaire.

Emploi : aucun licenciement

La FNEC FP-FO exige :
- aucun licenciement et la garantie de réemploi ;
- le recrutement à hauteur des besoins ;
- aucune interruption de traitement en cas d'arrêt maladie, avec la mise en place systématique de la subrogation, quel que soit l'employeur.

Temps de travail

Pour les AED, la FNEC FP-FO demande 28 heures pour les surveillants d'externat et 32 heures pour ceux qui font de l'internat.

Pour les AESH, elle demande un temps complet sur la base de 24 heures, l'arrêt des temps partiels

imposés et l'octroi du temps partiel thérapeutique sur la base de 24 heures.

PIAL et PAS : non à la mutualisation

La FNEC FP-FO réclame l'abandon des PAS, des PIAL et de la politique de mutualisation pour les AESH, avec une affectation sur un établissement ou une école.

La FNEC FP-FO défend le droit à l'enseignement adapté et combat la logique destructrice de l'inclusion systématique et forcée, caractérisée en particulier par les PIAL.

Droits, frais et formation

La FNEC FP-FO revendique aussi pour les AED et AESH :

- le droit à la mutation, aux droits sociaux, au droit syndical, aux œuvres sociales et à la médecine de prévention ;
- la prise en charge des frais de repas et de transport et la revalorisation des indemnités kilométriques ;
- l'accès pour tous à la formation professionnelle sur le temps de travail et la possibilité d'accéder à des formations qualifiantes ;
- la généralisation du droit aux jours de fractionnement à tous les départements.

Une CCP qui traite toutes les questions

La FNEC FP-FO demande le respect des prérogatives de la commission consultative paritaire, pour qu'elle traite toutes les questions des AED et des AESH, et pas seulement les problèmes disciplinaires.

Voter du 3 au 10 décembre

La FNEC FP-FO invite tous les personnels qui exigent un vrai statut, un vrai salaire pour les AED et les AESH, et l'abandon des PIAL, à se saisir des élections professionnelles en votant du 3 au 10 décembre 2026 pour la FNEC FP-FO et ses syndicats.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

TITULAIRES, STAGIAIRES, CONTRACTUELS DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET ADAPTÉ

VOTRE VOTE, VOTRE VOIX !

SNETAA FO = FNEC FP FO

Le SNETAA-FO est le syndicat de l'enseignement professionnel et adapté de la fédération FNEC-FP-FO.

Pour ces élections, **on ne vote pas pour son syndicat mais pour sa fédération**.

Les représentants du SNETAA-FO sont présents sur les listes FNEC-FP-FO.

LE VOTE EST ÉLECTRONIQUE

Titulaires : **4** clics pour la FNEC-FP-FO - **Stagiaires** : **2** clics pour la FNEC-FP-FO

Contractuels, AESH ou **AED** : **3** clics pour la FNEC-FP-FO

Connexion depuis le portail Élections 2026 après création d'un compte électeur et récupération du code de vote.

LE SNETAA-FO ET LA FNEC-FP-FO ONT NOTAMMENT :

- **refusé de signer l'accord** ministériel de 2022 qui rend obligatoire l'adhésion à la MGEN ;
- permis aux enseignants de 4e et 3e SEGPA d'obtenir l'**indemnité de prof principal** ;
- obtenu l'**équivalence du CAPPEI** pour les détenteurs du 2CA-SH ;
- **claqué la porte du comité de suivi** de la réforme du LP devenu une vraie mascarade ;
- mené et poursuivi le combat pour la **reconnaissance des AESH et AED** ;
- entrepris la lutte **contre l'inclusion systématique maltraitante** des élèves et des personnels.

À TOUS LES SCRUTINS, VOTEZ FNEC-FP-FO



SNETAA FO
ACADÉMIE DE LILLE

06 09 93 90 77
syndicat@snetaa-lille.fr
www.snetaa-lille.fr

Je me syndique,
je vote, j'agis.

SNETAA-FO – Syndicat National de l'Enseignement Technique, Action, Autonome
FNEC-FP-FO – Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

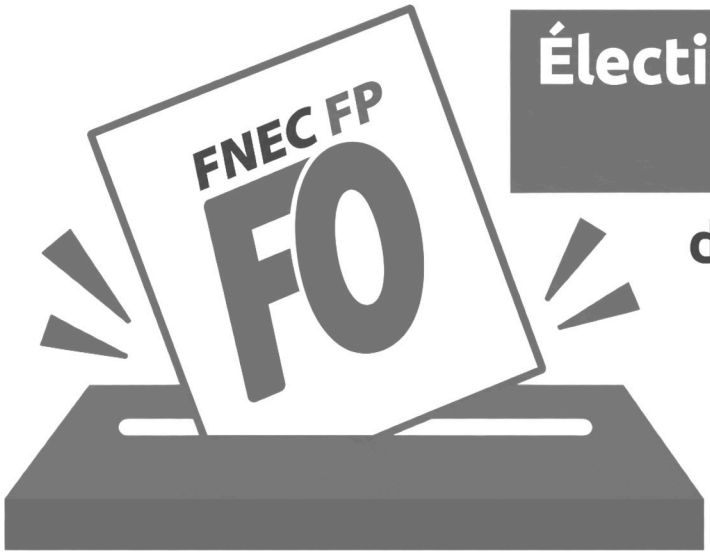

Élections professionnelles
2026

du 3 au 10 décembre

je vote
FNEC FP-FO

snetaa FO

Je suis SNETAA-FO,

je vote FNEC FP-FO !

SYNDICALISATION ADHÉSION 2026-2027

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

Adresse

Code postal

Tel. fixe Tel. portable

Adresse e-mail

JE CALCULE MA COTISATION

Échelon : Tarif : Quotité temps partiel :

Cotisation : quotité temps de travail x tarif =

-17€ SI COTISATION AVANT LE 31 AOÛT 2026

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

☐ **OUI + 25 €** (pour frais de traitement et de port)

☐ **NON** (merci de bien indiquer votre adresse mail)

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

☐ Classe normale ☐ Hors classe ☐ Retraité

☐ Stagiaire ☐ Classe exceptionnelle

☐ PLP ☐ AED/AEP/AESH ☐ Contractuel

☐ CPE ☐ Sans solde ☐ DDFPT

Discipline : ☐ Autre :

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2026/2027

☐ Lycée professionnel ☐ SEGPA (collège)

☐ Lycée polyvalent (SEP) ☐ EREA

☐ Autre :

Nom d'établissement :

Ville : Académie :

Bulletin d'adhésion à retourner avec votre chèque ou RIB à l'adresse :

SNETAA-FO Lille, chez M. COSTES, 10 allée du Houblon, 59190 HAZEBROUCK

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1er du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE VOTRE RIB AVEC VOS CODES IBAN ET BIC !

Fait à :

Le :

SIGNATURE (OBLIGATOIRE)

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER : SNETAA-FO, 417 BUREAUX DE LA COLLINE 92213 SAINT-CLOUD CEDEX N° identifiant créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

En signant ce formulaire mandat, vous autoriser le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation compète sera prélevée de février à août en sept fois.

TARIF MÉTROPOLE

ÉCH.	CLASSE NORMALE	HORS CLASSE	CLASSE EXCEPTIONNELLE	CONTRACTUELS	
1	133 €	291 €	347 €	INDICE	COTISATION
2	183 €	313 €	368 €	MOINS 450	81 €
3	190 €	325 €	380 €	450 À 500	114 €
4	228 €	348 €	399 €	500 À 700	140 €
5	237 €	368 €		+ 700	164 €
6	244 €	381 €			
7	256 €	388 €	HE-A 1 : 414 €		
8	271 €		HE-A 2 : 431 €		
9	290 €		HE-A 3 : 455 €		
10	313 €				
11	331 €				

COTISATIONS UNIQUES

SANS SOLDE	29 €
AED/AEP/AESH	10 €
STAGIAIRES	99 €
RETRAITÉS TITULAIRES	151 €
RETRAITÉS CONTRACTUELS	51 €

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

UNE ADHÉSION DE

133 €

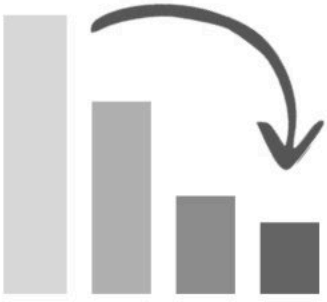

-66% DE CRÉDIT D'IMPÔT

COÛT RÉEL

45,22

Un syndicat, c'est commela santé, on en prend soin.
Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNETAA-FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformémentà la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snetaanat@snetaa.org

ADHÉSION AU SNETAA-FO | 2026-2027

SPÉCIAL AED/AESH

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Tel. fixe : Tel. portable :

Adresse e- mail :

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

AED ☐ AESH ☐

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2026/2027

Lycée professionnel ☐ SEGPA (collège) ☐

Lycée polyvalent ☐ EREA ☐

Autre :

Nom d'établissement :

Ville : Académie :

Bulletin à retourner accompagné d'un chèque ou d'un RIB à :

SNETAA-FO Lille, chez Monsieur COSTES Fabrice, 10 allée du Houblon, 59190 HAZEBROUCK

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1er du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :

Le :

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE VOTRE RIB AVEC VOS CODES IBAN ET BIC !

SIGNATURE (OBLIGATOIRE)

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER	SNETAA-FO, 417 BUREAUX DE LA COLLINE 92213 SAINT-CLOUD CEDEX N° identifiant créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

En signant ce formulaire mandat, vous autoriser le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation compète sera prélevée de février à août en sept fois.

TARIF SPÉCIAL DE 10 EUROS

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

UNE ADHÉSION DE

10 €

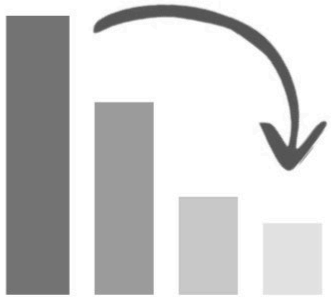

-66%

DE CRÉDIT D'IMPÔT

COÛT RÉEL

3,40 €

Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin.
Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNETAA-FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snetaanat@snetaa.org